



**4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 – BUDGET M14**

Mme le Maire expose aux membres du Bureau que l'exercice 2013 a généré un excédent de fonctionnement de	82 542.89 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	130 430.33 €
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	212 973.22 €
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	-10 079.35 €
Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à	2 376.33 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section de fonctionnement	212 973.22 €

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement	
Au compte 1068	7 703.02 €
Solde disponible	205 270.20 €

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :	
Affectation à l'excédent reporté (compte R 002)	205 270.20 €

VOTE CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 9.

**5. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 M 49**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GAILLARD Jean-Claude, maire adjoint, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Mme Mireille MORNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			72 141.10 €				72 141.10 €
Opérations de l'exercice		14 415.37 €	49 983.08 €	26 504.39 €	33 228.63 €	40 919.76 €	83 211.71 €
<b>TOTAUX</b>		14 415.37 €	122 124.18 €	26 504.39 €	33 228.63 €	40 919.76 €	155 352.81 €
Résultats de clôture		-107 708.81 €			6 724.24 €		114 433.05 €
Restes à réaliser		11 030.00 €				11 030.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		25 445.37 €	122 124.18 €	26 504.39 €	33 228.63 €	51 949.76 €	155 352.81 €
<b>RÉSULTATS</b>			96 678.81 €		6 724.24 €		103 403.05 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VOTE : (maire exclu) CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 8



## **10. VOTE DES SUBVENTIONS 2014**

Rappel des subventions attribuées lors du conseil du 31 janvier 2014, auxquelles ont été rajoutées les subventions au titre des actions scolaires. Ces prévisions sont calculées au maximum et seront affinées selon les demandes et négociations avec les associations et les communes concernées.

Détail estimatif des charges intercommunales (art. 6558 du budget) pour 40 055 €

Détail estimatif des Subventions (art. 6574 du budget) pour 6132 €.

## **11. VOTE DES TAUX**

Une copie est donnée en séance à chacun des membres du conseil municipal de l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2014 avec rappel des taux des années précédentes.

Le conseil municipal, décide le maintien des taux pour 2014, soit :

Taxe d'habitation :	12.18 %
Taxe foncière (bâti) :	13.39 %
Taxe foncière (non bâti) :	45.22 %

## **12. VOTE DU BUDGET M49 2014**

Madame le Maire présente le budget primitif 2014 M 49

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des montants, adopte le budget primitif 2014 qui s'équilibre en

- dépenses et en recettes d'exploitation à 36 757.47€
- dépenses et recettes d'investissement à 138 172.26 €

Soit un budget global de 174 929.73

Sont prévus en investissement les travaux de Roissiat, et une prévision pour le changement de la lagune de Courmangoux.

VOTE CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0    VOTE POUR : 9

## **13. APPROBATION DÉFINITIVE DU PLU**

En séance, une dernière vidéo-projection des éléments majeurs constituant le PLU avant son approbation. Michel Gaillard, 3<sup>ème</sup> adjoint, a surtout insisté sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et les zones à urbaniser soumises aux orientations d'aménagement et de programmation, éléments désormais obligatoires des PLU.

Mme le Maire fait la lecture du registre des requêtes lors de l'enquête publique réalisée du 4 octobre au 5 novembre 2013 prises ou non en compte par le commissaire enquêteur ainsi que par les services du Conseil Général, de la DDT, du SCOT ou par l'urbaniste.

VOTE CONTRE : 1    ABSTENTIONS : 1    VOTE POUR : 7.

A la suite de ce vote, et en attendant les réponses définitives des services cités ci-dessus, le PLU est applicable.

**14. DÉLIBÉRATION POUR CHANGEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA CCTER**

Le conseil municipal est informé que, depuis le 3 février 2014, les nouveaux locaux de la CCTER sont situés au N° 12 de la place du champ de foire, toujours à Treffort-Cuisiat. Elle précise que chaque commune est appelée à délibérer sur cette modification de statuts pour actualiser l'article 2 des statuts de la CCTER qui indiquait le siège social en mairie de Treffort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
APPROUVE cette modification.

**15. Courrier du Centre de Loisirs de la Treffortine**

Mme le Maire informe le conseil de la visite du Président de la Treffortine et de leur demande d'aide financière pour pallier au déficit de l'association.

Une réflexion sera engagée avec la prochaine équipe municipale.

**16. QUESTIONS ET INFOS DIVERSES**

- Chèque de GROUPAMA correspondant à la révision du contrat, soit 545.50 €.
- Rappel bureau de vote élections municipales des 23 et 30 mars 2014

Fin de la réunion à 23 h.

Prochaine réunion de conseil fixée pour l'élection du Maire le vendredi suivant l'élection du conseil municipal au complet.